

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

COMMUNE DE BEAUNE SUR ARZON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MARS 2026
N°8/2026

Date de Convocation Publique	:	16/03/2026
Date d’Affichage	:	16/03/2026
Nombre de Conseillers en exercices	:	11
Nombre de Conseillers présents	:	11
Nombre de Conseillers Votants	:	11

Le conseil municipal s’est réuni au nombre prescrit par la loi, le vingt mars deux mil vingt-six, à dix-neuf heures dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle SEON, maire.

Etaient présents : Mmes SEON Isabelle, BUSSAC Corine, FAVIER Florence, FAZZARI Annie, MAITRE Christelle, NICOLAS Brigitte MM. JOURDE Frédéric, MAITRIAS Jérôme, Malfant Christian, MATHIEU Guillaume, REY Didier.

Mme NICOLAS Brigitte a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

OBJET : Détermination nombre d’adjoints

VU l’article L2122-2 du code général des collectivités territoriales,

Madame le maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d’adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d’adjoints ne peut pas excéder 30 % de l’effectif légal du conseil municipal, arrondi à l’entier inférieur.

L’effectif légal du conseil municipal étant de 11 membres, le nombre maximum d’adjoints au maire est de 3

Le conseil municipal, DECIDE de fixer à 2 le nombre d’adjoint(e)s au maire, par

- 11 voix POUR,
- 0 ABSTENTION(S),
- 0 voix CONTRE,

AUTORISE Madame SEON Isabelle, maire, à accomplir tout acte nécessaire à l’exécution de la présente délibération.

Le maire,
Isabelle SEON



Le secrétaire de séance,

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de la transmission au contrôle de légalité le 23 mars 2026

AR Prefecture
043-214300238-20260323-2026_08-DE
Reçu le 23/03/2026